



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

<u>Convoqués</u>: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.1.2021.05.26 Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet (15 voix pour)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal;

Considérant la nécessité de Créer 1 emploi d'Adjoint administratif à temps complet ;

Le Maire propose à l'assemblée,

POUR LES FONCTIONNAIRES

La création d'1 emploi d'Adjoint administratif, permanent à temps complet à raison de 35 Heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2021,

Filière: Administratif

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade: Adjoint administratif
- ancien effectif: 0
- nouvel effectif: 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

REÇU LE

2 7 MAI 2021

SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du NORD





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean -Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.2.2021.05.26 Création d'une activité accessoire pour assurer des missions de conseils et d'expertise (15 voix pour)

Sur le rapport et la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu le décret n°2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant la nécessité de créer une activité accessoire ayant pour objet de recruter un agent afin d'assurer des missions de conseils et d'expertise dans les domaines des affaires administratives et financières de la commune,

Vu le rapport de son Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une activité accessoire au sein de la collectivité pour assurer des missions de conseils et d'expertise dans les domaines des affaires administratives et financières (8 heures par mois).

- **PRECISE** que l'agent sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire calculée en référence à l'indice brute 745, indice majoré 616, correspondant au grade de l'intéressé.
- **PRECISE** que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2021, chapitre 012, article 641.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEYER

REÇU LE

27 MAI 2021

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du NORD

Arrondissement de Valenciennes-





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

<u>Convoqués</u>: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.3.2021.05.26 Mise à jour Tableau des Effectifs (15 voix pour)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Filière administratif			(Normale Hearte et Himacoe)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	С	1	35 heures
Adjoint Administratif	С	1	35 heures
Filière technique			
Adjoint technique principal de 2 e classe	С	2	35 heures
Agent de Maîtrise	C	1	35 Heures
TOTAL		5	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2021.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

REÇULE 27 MAI 2021

Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEX



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

RECU LE

SOUS-PREFECTURE

DE VALENCIENNES

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage : 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

<u>D.4.2021.05.26 Convention entre la commune et l'école de Musique de Prouvy pour les enfants de Monchaux (2 voix pour, 11 voix contre, 2 voix abstention)</u>

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Les communes de Monchaux sur Ecaillon et de Prouvy proposent une convention relative au fonctionnement de l'école de musique municipale de Prouvy pour les enfants de Monchaux sur Ecaillon.

Dans l'article 9 de cette convention, le taux horaire par élève demeurant à Monchaux sur Ecaillon dû par la commune de Monchaux sur Ecaillon serait fixé à 30.00°.

Il est proposé au Conseil Municipal ce tarif pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas signer la convention entre l'école de Musique de Prouvy et la commune de Monchaux sur Ecaillon.
- de ne pas fixer le montant de la participation versée par la commune de Monchaux sur Ecaillon à 30e par heure.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEYERS

Be



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

SOUS-PREFECTURE

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

REÇU LE
2 7 MAI 2021

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.5.2021.05.26 Changement prestataire Clef RGS CERTEUROPE (15 voix pour)

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune a signé une convention avec la sous-préfecture, en date du 01 décembre 2012, visant à autoriser la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

CONSIDERANT que cette convention a fait l'objet d'un avenant, en date du 08 septembre 2013, autorisant la télétransmission des actes budgétaires ;

CONSIDERANT qu'afin d'être en conformité avec les dernières évolutions règlementaires, la société CERTEUROPE propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Sous-préfecture par le biais du dispositif Certeurope.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à, l'unanimité :

<u>Article 1</u> : de changer d'opérateur pour la télétransmission des actes au contrôle de l'égalité et d'accéder aux services CERTEUROPE.

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité avec la sous-préfecture de Valenciennes, représentant l'Etat à cet effet ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire un contrat avec la société CERTEUROPE pour la mise en place dans la collectivité.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEY

Page 1 sur 1





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

		Cit Case of the
Afférents		Qui ont pris
au		part à la
conseil	Présents	délibération
municipal		
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

<u>Convoqués</u>: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.6.2021.05.26 Décision Modificative Budgétaire pour remboursement location salle des fêtes (15 voix pour)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire, expose au conseil Municipal que pour permettre le règlement de certaines dépenses, il y a lieu d'effectuer la décision modificative en dépenses de fonctionnement telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement : Chap 011 Charges à caractère général - 60612 : Energie - Electricité - 673 : Titres annulés (exercices antérieurs)	500.00e	500.00e
Total	500.00 ^e	500.00e

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise la décision modificative du budget de l'exercice 2021

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

<u>Convoqués</u>: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.7.2021.05.26 Décision Modificative Budgétaire pour TLE (15 voix pour)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire, expose au conseil Municipal que pour permettre le règlement de certaines dépenses, il y a lieu d'effectuer la décision modificative en dépenses d'investissement telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
Section investissement : Chap 21 Immobilisations corporelles - 21534 : Réseaux d'électrification - 10226 : T.L.E	1000.00e	1000.00e
Total	1000.00e	1000.00e

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise la décision modificative du budget de l'exercice 2021

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Bernard DE/ME

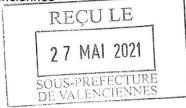
Page 1 sur 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du NORD

Arrondissement de Valenciennes





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 26 Mai 2021.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à 19H00, le Conseil de cette Collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

<u>Convoqués</u>: DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage: 20/05/2021

Absents:

Secrétaire de séance : Me Gourdin Alison.

D.8.2021.05.26 Changement siège social : Rire et Harmonie ASRIHA (15 voix pour)

M. DUPONT Samuel, Président de l'association Rire et Harmonie ASRIHA, demande suite à leur Assemblée Générale du 05 Mai 2021, l'autorisation de domicilier leur siège social de l'association Rire et Harmonie ASRIHA au 3 rue de Valenciennes 59224 Monchaux-sur-Ecaillon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide: d'autoriser le transfert de siège social de l'association Rire et Harmonie ASRIHA.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DEME